



Succession couple pacsé avec enfant

Par **Cc67**, le **07/04/2015** à **11:50**

Bonjour,

Je suis actuellement pacsée et propriétaire à 40% d'une maison. Mon conjoint ayant les 60% restant.

Nous avons fait un testament chacun nous rendant légataire l'un de l'autre.

Nous envisageons d'avoir un enfant mais ne souhaitons pas pour le moment nous marier.

En cas de décès, nous aimerions savoir ce que nous pouvons faire pour que l'enfant à venir n'hérite pas de la propriété de la maison.

Autre question: en cas de mariage ultérieur, pourra t on faire un contrat protégeant le conjoint survivant (c'est à dire le conjoint hérite du bien) mais sans utiliser la communauté universelle.

Merci pour votre réponse.